



Sentiers et Villages des Baous

Association loi 1901

415 CD18 – 06640 SAINT-JEANNET

<http://sentiers.village.free.fr/>
sentiers.village@free.fr

à Monsieur le Maire de Saint-Jeannet

REHABILITATION DU CHEMIN DE L'ANGUILLE

La zone du chemin qui est concernée débute sur le CD 2210 en direction du château. C'est par un chemin bétonné, après une épingle que l'on doit traverser un petit vallon. Pour aborder la traversée du vallon, (Photo 1) il faut aménager quelques marches pour être au niveau du passage proprement dit. Une passerelle d'une portée de 4.40 m est nécessaire pour arriver sur le bord opposé. Un sérieux nettoyage et débroussaillage (Photo 2 et 3) est nécessaire pour rendre ce chemin praticable à tout le monde. Le chemin avant d'arriver à sa fin goudronnée est envahi par des cannes nombreuses.

Le travail le plus important se situe pour le passage du vallon, qui demande la mise en place d'une passerelle en bois qui ne nécessite pas une étude de résistance, seuls les piétons pourront s'y engager. Le chemin de l'Anguille propose un itinéraire direct entre le quartier est du village et le château, ce qui semble intéressant pour les liaisons inter - quartiers.



Chemin de l'Anguille entre CD 2210 et chemin de Beaume Gairard.

- Vallon
- Broussailles



Photo1

Traversée du Vallon.



Photo 2

Broussailles et terrains argileux,
juste après la traversée du Vallon.



Photo 3

Broussailles et cannes,
à la jonction avec le chemin de Beaume
Gairard.

Remis à la mairie de Saint-Jeannet le :
Date **le Président**